

Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le Monde Arabe (PNFSAA).

L'historique du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique et dans le monde arabe (PNFSNAA) comprend la mission, la vision, le plan d'action, les priorités et le rôle des parlementaires dans la réalisation de la sécurité alimentaire.

Table des matières

Partie 1 : l'historique du réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le Monde Arabe (PNFSNAA)	
Introduction	3
1.1 Orientations générales pour le Réseau	4
1.2 Déclaration de mission	5
1.3 Vision	5
1.4 Adhésion au Réseau	6
1.5 Les raisons de la mise en place du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le Monde Arabe.	6
1.6 Bureau exécutif du Réseau	9
Partie 2 : Les défis prioritaires et le plan d'action du Réseau	
2.1 Plan d'action, mécanismes et activités	9
2.2 Les enjeux prioritaires du Réseau	12
2.3 Déclaration de Rabat sur la sécurité alimentaire, 1 novembre 2019	14
Partie 3: Le rôle des parlementaires dans la réalisation de l'objectif « faim zéro ».	16
3.1 Le rôle des parlementaires dans la réalisation de l'objectif «faim zéro» et les dimensions principales identifiées par la FAO.	
3.2 Les propositions sur le Réseau	22

PARTIE 1 : L'HISTORIQUE DU RESEAU PARLEMENTAIRE POUR LA SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE ET DANS LE MONDE ARABE (PNFSAA).

Introduction :

Le Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique et dans le monde arabe (PNFSAA) a été créé conformément aux résolutions et recommandations du **Forum économique et parlementaire afro-arabe: construction d'un modèle intégré de coopération régionale**, organisé par l'ASSECAA et la Chambre des Conseillers du Maroc à Rabat au Royaume du Maroc, les 25 et 26 avril 2018, en partenariat avec l'Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), en particulier, la résolution sur la création d'un Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe.

Les participants au Forum ont tenu à mettre en évidence par le biais du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique et dans le monde arabe, la nature des problèmes de sécurité alimentaire auxquels sont confrontés les pays africains et arabes et de présenter des propositions qui contribueraient à ouvrir la voie à une action parlementaire conjointe entreprise par les gouvernements et d'autres secteurs concernés pour soutenir et encourager les investissements dans le but d'assurer la durabilité, l'abondance et la qualité de la production alimentaire. Ils étaient parfaitement conscients que les études et les recherches scientifiques ont montré qu'au cours des 50 prochaines années, le monde sera confronté à une forte diminution de la production alimentaire nécessaire pour répondre aux besoins croissants de sa population, et que le taux de production alimentaire n'est pas proportionnel à la croissance démographique. Ils ont vu la nécessité de mettre en place le Réseau, compte tenu des nombreux obstacles à la réalisation de la croissance souhaitée en termes de production alimentaire, notamment ceux liés à la sécheresse, la pénurie d'eau, les inondations, l'érosion des sols, la désertification et la propagation des maladies et des épidémies résultant du changement climatique. Ces obstacles affectent la stabilité de millions de citoyens à travers le monde, en particulier dans les pays de l'hémisphère sud d'Afrique et du monde arabe.

En outre, les participants étaient également enthousiastes à l'idée de respecter les engagements pris par les représentants des parlements lors du Sommet parlementaire mondial contre la faim et la malnutrition tenu à Madrid en Espagne, les 29 et 30 octobre 2018, et ont souligné le droit à l'accès à une alimentation adéquate, saine, suffisante et à l'abri de la faim et la nécessité d'une législation et des politiques spécifiques pour garantir la jouissance de ces droits.

Le Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique et dans le monde arabe a été officiellement lancé lors de la réunion fondatrice du Réseau au cours de laquelle sa Charte constitutive a été approuvée et a décidé que le Maroc assumera la présidence du Réseau; c'était lors de la Conférence internationale sur les expériences de réconciliation nationale pour la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité qui s'est tenue au siège de la Chambre des conseillers du Maroc du 17 au 18 janvier 2019 et organisé par la Chambre des conseillers du Maroc en partenariat avec l'Association des Sénats, Shoura et Conseils Equivalents de l'Afrique et du Monde Arabe (ASSECAA), le Conseil national marocain des droits de l'homme et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO).

1.1. Orientations générales pour le réseau

Le Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique et dans le monde arabe (PNFSAA) est un forum de consultation et d'échange d'informations et d'expériences sur les stratégies relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'un espace de sensibilisation et de soumission des études et des propositions.

Par ses discussions et ses propositions, le Réseau s'engage à traiter les questions liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition et s'efforce d'explorer les voies et moyens de représentation et d'engagement dans l'effort parlementaire mondial.

Le Réseau collaborera avec les réseaux de sécurité alimentaire existants et les organismes internationaux œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire pour s'assurer que les politiques et les efforts internationaux restent cohérents et complémentaires et garantir un soutien technique et institutionnel pour renforcer le Réseau.

1.2. Déclaration de mission:

La mission du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique et dans le monde arabe est de coordonner les efforts et les actions en faveur de la sécurité alimentaire et de contribuer aux efforts internationaux pour créer des moyens pratiques et significatifs visant à traiter et résoudre les problèmes de sécurité alimentaire et de nutrition en Afrique et dans le Monde arabe.

Le Réseau vise à:

- encourager l'échange d'informations, d'expériences, de dialogues et de consultations sur les questions stratégiques liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans les régions africaine et arabe ;
- activer et renforcer le rôle des parlementaires dans l'exploration des voies et moyens de promouvoir la coopération économique afro-arabe dans une perspective stratégique, participative et intégrée, fondée sur le renforcement des relations économique, commerciale et humanitaire entre l'Afrique et le Monde arabe ;
- promouvoir des efforts concertés pour trouver des solutions appropriées grâce à des études approfondies de la nature des problèmes liés à l'alimentation et en orientant divers secteurs économiques vers des investissements dans la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- promouvoir des investissements dans les systèmes alimentaires durables à haute productivité en utilisant les technologies disponibles et potentielles pour augmenter la productivité et augmenter les revenus des agriculteurs des pays africains et arabes.

1.3. Vision:

La vision du Réseau est d'être un forum parlementaire régional et mondial de consultation et d'échange d'informations et d'expériences sur les stratégies liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition, ainsi qu'un espace de sensibilisation aux questions de sécurité alimentaire et aux moyens de les résoudre.

1.4. L'adhésion au Réseau:

L'article 3 stipule que le Réseau est constitué de représentants des sénats, des conseils shoura ou équivalents d'Afrique et du monde arabe. Il indique également que l'adhésion est ouverte aux parlements nationaux et aux organisations régionales de l'Afrique et du Monde arabe. En outre, les parlements nationaux et les organisations internationales peuvent aussi obtenir un statut d'observateur après qu'une demande ait été soumise au bureau exécutif.

1.5. Les raisons de la mise en place du Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique et dans le monde arabe

Plusieurs raisons expliquent la mise en place du Réseau, notamment:

1. L'augmentation de la faim dans le monde, en particulier en Afrique et dans le Monde arabe.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le nombre de personnes souffrant de pénuries alimentaires ou de faim chronique a augmenté au cours des trois dernières années. Entre 2016 et 2017 seulement, ce nombre a augmenté d'environ 17 millions de personnes. Le dernier rapport mondial sur les crises alimentaires, publié en avril 2019 par l'Union Européenne, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le Programme alimentaire mondial (PAM), a indiqué que le nombre de 113 millions de personnes confrontées à des crises alimentaires est en légère baisse par rapport aux 124 millions de personnes pour 2017. Cependant, le nombre de personnes confrontées à des crises alimentaires dans le monde est resté largement supérieur à 100 millions au cours des trois dernières années et le nombre de pays touchés a augmenté. En outre, 143 millions de personnes supplémentaires dans 42 autres pays sont proches de la faim aiguë. Le même rapport indique que près des deux tiers des personnes confrontées à la faim aiguë se trouvent dans seulement 8 pays, dont cinq en Afrique et deux pays arabes. Dans 17 pays, la faim aiguë est restée la même ou a augmenté.

L'Organisation des Nations Unies a averti que des situations d'insécurité alimentaire risquant de se transformer en famines avaient été identifiées dans les pays touchés par un conflit, à savoir le Nigeria, la Somalie et le Yémen. La création de ce Réseau était très nécessaire étant donné l'augmentation signalée de la faim dans le monde, notamment en Afrique et dans le monde arabe.

2- La contribution à l'effort mondial et régional pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), en particulier le deuxième objectif de l'éradication de la faim à l'horizon 2030, l'amélioration de la sécurité alimentaire et la nutrition et la promotion de l'agriculture durable.

3- La nécessité de contribuer à l'effort mondial et régional de lutte contre les changements climatiques, étant donné que les catastrophes naturelles résultant d'événements météorologiques extrêmes et de changements climatiques, y compris la sécheresse, les inondations, les typhons et les cyclones, affectent fondamentalement l'agriculture. Les catastrophes naturelles peuvent anéantir des récoltes entières. Les effets peuvent être dévastateurs pour les communautés rurales et les familles qui dépendent de leurs récoltes pour leur nourriture quotidienne.

4- L'augmentation de la production alimentaire en Afrique et dans le monde arabe

Les statistiques indiquent que le monde arabe importe une grande partie de sa consommation alimentaire. Cela comprend les aliments de base. La région importe 70% de sa consommation de maïs, 50% de sa consommation de blé et d'orge et 40% de sa consommation de riz. Ensemble, les pays arabes sont les plus grands importateurs nets de céréales dans le monde, important environ 65% des céréales qu'ils consomment.

Cependant, cette dépendance à l'importation de la nourriture est très risquée. Cela rend la région très vulnérable à la hausse mondiale des prix des aliments en raison du changement climatique et d'autres facteurs.

5- Le renforcement de l'agriculture durable et l'amélioration de la biodiversité agricole.

De nombreux experts conviennent que le recours à une agriculture non durable augmentera à long terme l'insécurité alimentaire mondiale. Des études sur la

gestion de petites exploitations ont indiqué que des pratiques agricoles durables peuvent en fait augmenter le rendement.

-L'amélioration de la biodiversité agricole grâce à des pratiques agricoles durables peut également atténuer l'insécurité alimentaire. L'agriculture industrielle repose sur la monoculture, dans laquelle un type génétique de culture est planté sur de grandes étendues de terre, tandis que les exploitations agricoles durables plantent fréquemment un éventail génétiquement diversifié de type de cultures et d'espèces.

L'amélioration de l'environnement propice aux investissements du secteur privé

- Les activités et les investissements dans la chaîne de valeur à fort impact

-Pour aider à réduire la malnutrition et à améliorer la résilience des ménages des populations vulnérables, les programmes agricoles et nutritionnels mettront l'accent sur ce qui suit:

a) l'amélioration de l'accès à une alimentation de qualité diversifiée,

b) l'amélioration des comportements liés à la nutrition au sein des ménages vulnérables,

c) le développement de mécanismes communautaires pour identifier et traiter leurs problèmes alimentaires et nutritionnels,

d) renforcer la coordination entre les gouvernements et les autres acteurs pour atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de nutrition.

Pour améliorer l'état nutritionnel des femmes et des enfants, les programmes de nutrition se focaliseront sur les points ci-après:

- améliorer les comportements liés à la nutrition et les normes communautaires en matière de nutrition ;

- étendre la prise en charge communautaire de la malnutrition aiguë des enfants ;

- accroître l'accessibilité à des aliments sains et de bonne qualité.

En plus de ces trois domaines clés, l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les changements climatiques et le genre sont intégrés comme questions transversales dans tous les programmes.

1.6. Bureau exécutif du Réseau:

Le Bureau exécutif du Réseau est composé des membres suivants:

- Président du Réseau : Son Excellence. Naam Miyara, Président de la Chambre des Conseillers du Maroc et Président de l'ASSECAA.
- Vice- Président du Réseau : Dr Jihad Abdullah Al-Fadhil, membre du Conseil Shoura du Royaume de Bahreïn.
- Rapporteur du Réseau pour les Etats africains : Mr. Khoabane Theko, Sénateur du Royaume de Lesotho,
- Rapporteur du Réseau pour les Etats arabes : Mr. Bashir Al-Hosh, membre du Haut Conseil de l'Etat Libyen:
- Secrétaire du Réseau : Secrétariat Général de l'ASSECAA:

PARTIE 2: PLAN D'ACTION DU RESEAU ET ENJEUX PRIORITAIRES.

2.1. Plan d'action, mécanismes et activités:

Convaincu du rôle des parlements dans la réalisation de la sécurité alimentaire, ainsi que de la responsabilité collective de réaliser l'agenda 2030 du développement durable sur la base de nouvelles approches et de créer un cadre institutionnel efficace pour l'impact, le Réseau parlementaire pour la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique et dans le monde arabe cherche à contribuer et à influencer les efforts mondiaux portant sur la sécurité alimentaire comme suit:

- Organiser des réunions, des séminaires et/ou ateliers de haut niveau axés sur les questions de sécurité alimentaire et sur le rôle des parlementaires dans la résolution de ces problèmes ;
- mettre en place un site Internet du Réseau comme outil permettant aux membres de communiquer, de partager des informations et des travaux

pertinents, d'annoncer les actions et les événements à venir, présenter les travaux pertinents et promouvoir notre Réseau ;

- le Réseau servira de plate-forme de consultation et d'échange d'informations et d'expériences sur les stratégies liées à la sécurité alimentaire et à la nutrition et sur la manière d'assurer la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde arabe. En outre, il cherchera à mobiliser les efforts et le soutien politique nécessaire, à partager les connaissances et les bonnes pratiques, à débattre des enjeux et des succès sur les questions liées à la sécurité alimentaire, ainsi qu'à servir de forum de sensibilisation et de soumission d'études et des propositions pertinentes ;

- produire des données fiables sur les dimensions et les défis de la sécurité alimentaire et les domaines dans lesquels les parlementaires pourraient diriger les efforts visant à atteindre l'objectif 2 de développement durable (ODD 2) pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ;

- collaborer avec les réseaux de sécurité alimentaire existants et les organismes internationaux œuvrant dans le domaine de la sécurité alimentaire pour garantir la cohérence et la complémentarité des politiques et des efforts internationaux ;

- créer un engagement politique pour faire avancer le programme de sécurité alimentaire, en faire une priorité du programme politique et législatif en Afrique et dans le monde arabe et étudier comment les parlementaires peuvent assumer leurs responsabilités et leurs pouvoirs pour réaliser des avancées politiques, législatives, budgétaires dans la promotion de la sécurité alimentaire ;

- renforcer les capacités et la formation des parlementaires, des fonctionnaires et des décideurs afin qu'ils s'engagent activement dans les questions relatives à la sécurité alimentaire. Pour garantir l'adoption et la mise en application des lois, les parlementaires doivent avoir une formation technique en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Cet objectif sera atteint grâce à l'organisation d'ateliers et de formation pour les parlementaires par des experts. En effet, les parlementaires ne sont pas toujours des spécialistes dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition ;

- créer des méthodes innovantes pour améliorer la disponibilité des aliments grâce à des investissements dans la technologie pour soutenir la recherche scientifique et tirer profit des réalisations techniques et scientifiques fournies par l'intelligence artificielle ;
- réaliser des études et préparer des documents de travail et de recherches concernant la sécurité alimentaire et la nutrition en Afrique et dans le monde arabe ;
- établir des alliances avec d'autres parties prenantes, les partenaires et la société civile en vue de promouvoir des objectifs communs; le réseau encouragera ses membres à s'engager activement dans une législation et des politiques efficaces et à accroître la sensibilisation qui contribue au changement transformateur aux niveaux national, régional et international ;
- établir des liens entre les experts en réunissant des spécialistes dans le domaine de la production alimentaire, de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la santé ;
- maintenir et partager des informations actualisées ;
- revoir les politiques environnementales existantes et les obstacles réglementaires et juridiques pour améliorer la sécurité alimentaire ;
- promouvoir les objectifs du Réseau au niveau international en participant à des forums et réunions internationaux sur la sécurité alimentaire et la nutrition et en échangeant des expériences et des connaissances sur ces questions.
- promouvoir et sensibiliser à l'échange d'informations sur la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- faciliter les efforts conjoints ou collaboratifs pour partager, collecter, analyser et diffuser des informations sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- atteindre les objectifs de sécurité alimentaire axés sur l'approche genre et sensible à l'écologie ;
- construire une alliance mondiale: pour atteindre l'objectif 2 de développement durable (ODD 2) et devenir une priorité dans les agendas politiques régionaux et mondiaux, il est nécessaire que les parties prenantes et les décideurs se

rassemblent pour formuler une vision commune pour l'avenir. Cela doit être réalisé en participant activement aux forums internationaux, en maintenant un dialogue ouvert avec les parlements régionaux et internationaux, les organisations et les instances chargées des questions de sécurité alimentaire et de nutrition.

- faire publier des ouvrages, d'études, des recherches et des documents de travail sur la sécurité alimentaire et la nutrition.

2.2) Les enjeux prioritaires du Réseau:

Le Réseau a identifié des priorités thématiques ci-après:

- Changement climatique et catastrophes naturelles:

Le climat et les catastrophes naturelles ont plongé 29 millions de personnes dans une insécurité alimentaire aiguë en 2018. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, le monde connaîtra une augmentation de la température entre 6,5 et 7 degrés d'ici 2100; Le monde connaîtra également une baisse significative des précipitations. Cela entraînera une augmentation spectaculaire des prix des produits alimentaires au niveau mondial de 12% en 2030 et jusqu'à 70% en 2080.

Les catastrophes liées au climat, telles que la sécheresse, les inondations et les tempêtes tropicales, sont parmi les principaux facteurs de l'insécurité alimentaire, à la fois après une catastrophe et à long terme.

- **Gouvernance foncière et agriculture écologique:** il faut considérer la terre comme un facteur clé du développement et de la sécurité alimentaire.

- Déficit en eau:

Selon le rapport annuel des Nations Unies sur l'or bleu, le monde sera confronté à un déficit hydrique total de 40% à partir de 2030. Il convient de noter que les catastrophes climatiques, en particulier la sécheresse, ont été une cause majeure des crises alimentaires dans 23 pays, dont deux tiers en Afrique. Environ 39 millions de personnes souffrent d'une grave insécurité alimentaire (Rapport mondial sur les crises alimentaires 2019).

- Augmentation de la population :

La population mondiale devrait atteindre 10 milliards d'ici 2050, ce qui représente une augmentation de 30% de la taille démographique de notre planète. Dans un scénario de croissance économique modérée, cette augmentation de la population augmentera la demande mondiale des produits agricoles de 50% par rapport aux niveaux actuels. L'augmentation constante de la population est compensée par des terres agricoles limitées, où la population dépasse les taux de croissance moyens de la production agricole et la migration des populations des campagnes vers les villes entraîne une baisse de la production agricole.

- Pollution des océans et des mers:

Chaque année, 8 millions de tonnes de déchets plastiques se retrouvent dans les océans du monde. D'ici 2050, il y aura plus de plastique dans les océans que de poisson, ce qui représente une menace majeure pour la biodiversité et la pêche qui apportent des contributions complémentaires à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- Les conflits et leur impact sur la sécurité alimentaire:

Les conflits restent le principal facteur de l'insécurité alimentaire dans 18 pays affectés par des conflits, 15 pays en situation de conflits se trouvent en Afrique ou au Moyen-Orient. Environ 74 millions de personnes, les deux tiers de personnes souffrant de faim aiguë, se trouvent dans 21 pays et territoires confrontés à des conflits ou à l'insécurité. Environ 33 millions de ces personnes se trouvent dans 10 pays d'Afrique; plus de 27 millions étaient dans sept pays et territoires d'Asie occidentale / Moyen-Orient; 13 millions se trouvaient dans trois pays d'Asie du Sud / Sud-Est (Rapport mondial sur les crises alimentaires, 2019).

- Importation d'aliments:

Le déficit alimentaire entraîne des importations de produits alimentaires afin de couvrir ce déficit, qui à son tour constitue un grand danger pour les économies des pays; elle entraîne une dépréciation de la monnaie locale et une augmentation de la dette qui affecte par conséquent les aspects politique, économique et culturel.

- **L'urbanisation**: selon des études et des recherches faites, plus de 50% de la population mondiale vit aujourd'hui dans les zones urbaines et périurbaines. On s'attend à ce que ce chiffre atteigne plus de 70% d'ici 2050.

L'urbanisation rapide et la migration des zones rurales affecteront négativement la sécurité alimentaire.

- **La nutrition**: être conscient du fait que 820 millions de personnes dans le monde sont encore sous-alimentées et que le nombre d'enfants et d'adultes en surpoids est en constante augmentation dans les pays en développement.

- L'importance de la sécurité alimentaire pour le développement et la croissance économique.

- Le rôle des parlements dans la réalisation de l'objectif 2 de développement durable (ODD2) pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable.

2.3) Déclaration de Rabat sur la sécurité alimentaire (1 novembre 2019)

Les points les plus importants de cette Déclaration sont les suivants:

Les parlementaires s'engagent à:

- renforcer la solidarité, la coordination et la coopération Sud-Sud entre l'Afrique, le Monde arabe, l'Amérique latine et les Caraïbes aux niveaux bilatéraux, consolider les mécanismes d'intégration régionale ainsi que les moyens de coopération interne, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la recherche scientifique et de la possession et du transfert des technologies, renforcer la sécurité alimentaire, les échanges économiques, le développement durable et la coordination par le biais des canaux institutionnels permanents;

- construire un partenariat commun et bénéfique à travers le lancement d'une dynamique de projets de développement humain et social et élaborer des stratégies de coopération fondées sur les valeurs de solidarité, de justice et d'intérêts communs;

- soutenir l'action des organismes des Nations Unies, tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Programme alimentaire mondial (PAM), en association avec tous les pays, pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD), principalement l'objectif 2 (ODD2) relatif à l'élimination de la faim et la malnutrition et à la promotion d'une agriculture durable d'ici 2030;

- renforcer le dialogue entre les parlementaires aux niveaux national, régional et international afin de partager les expériences et les meilleures pratiques et d'éliminer les obstacles auxquels ils sont confrontés pour une coopération plus large, renforcer la coopération avec des partenaires stratégiques, notamment les organisations de la société civile, les universités, les centres de recherche et le secteur privé dans le but de réaliser l'ODD2 et de faire respecter le droit à une alimentation adéquate et saine;

- consolider l'action des parlements arabes, africains et latino-américains, en particulier les sénats et les conseils équivalents, dans leur domaine de compétence, en vue de renforcer leur contrôle sur la performance des gouvernements et leur engagement à remplir leurs obligations nationales et internationales en matière de la sécurité alimentaire et à assumer leur rôle dans l'adoption des lois visant à soutenir la coopération économique et commerciale entre l'Afrique, le Monde arabe, l'Amérique latine et les pays du Sud en général;

- créer un observatoire parlementaire Sud-Sud sur la sécurité alimentaire dans le but d'améliorer la communication et la coordination entre les parlements et les fédérations du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, en leur fournissant des informations vérifiées et des variables relatives à la sécurité alimentaire, en créant des liens entre ces institutions et les organismes de sécurité alimentaire aux niveaux régional et international pour maintenir la vigilance dans le suivi de cette question importante;

Ils appellent les gouvernements, le secteur privé et toutes les institutions concernées de nos pays à:

- renforcer l'action commune des gouvernements, des parlements et du secteur privé par de nombreux efforts coordonnés et harmonisés visant à traiter la question de la sécurité alimentaire en tant qu'élément stratégique essentiel pour une coopération prometteuse entre les deux régions et étroitement liée aux objectifs du développement durable et la lutte contre le changement climatique;

- Inciter le secteur privé à investir dans l'agriculture et la recherche scientifique sur des questions pertinentes par l'adoption des lois propices à l'octroi des prêts préférentiels aux investissements dans l'agriculture, ainsi que des incitations fiscales au secteur privé pour qu'il soit compétitif et promouvoir des lois qui

soutiennent l'établissement des réseaux de transport et facilitent la circulation à travers les frontières communes;

- adopter des mécanismes efficaces et durables qui assurent la sécurité alimentaire et l'amélioration de la nutrition, la modernisation de l'agriculture, qui encouragent les centres de recherche scientifique sur la production alimentaire et développent les méthodes agricoles permettant de surmonter l'impact des changements climatiques, de la désertification, du manque des pluies et d'autres facteurs climatiques.

PARTIE 3: ROLE DES PARLEMENTAIRES DANS LA REALISATION DE L'OBJECTIF «FAIM ZERO».

3.1. Rôle des parlementaires dans la réalisation de la «faim zéro» et les dimensions identifiées par la FAO:

Les parlementaires sont des partenaires essentiels dans la lutte pour l'éradication de la pauvreté et de la malnutrition, compte tenu de leur rôle en matière de contrôle législatif, budgétaire et politique; ils représentent également un acteur important du processus de développement. Ainsi, les parlementaires sont des acteurs essentiels dans la création d'un environnement politique et législatif propice à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En d'autres termes, le travail des parlementaires permet la création d'un cadre institutionnel large et efficace qui peut garantir le droit à l'alimentation et consolider la gestion du développement agricole.

Les parlementaires participent de plus en plus à des débats à l'intérieur comme à l'extérieur des parlements et participent à la création des réseaux nationaux et internationaux visant à assurer la sécurité alimentaire.

Les récentes expériences réussies du Front parlementaire contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes et de l'Alliance parlementaire panafricaine pour la sécurité alimentaire et la nutrition ont apporté une contribution inestimable à l'effort mondial pour la sécurité alimentaire.

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a noué une étroite collaboration avec les parlementaires, en s'appuyant sur les

expériences du Front parlementaire contre la faim pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PFH LAC), créé en 2009.

Dès lors, la FAO a engagé les parlementaires d'Afrique et d'Europe ; ce qui a conduit le Parlement panafricain à créer l'Alliance parlementaire panafricaine pour la sécurité alimentaire et la nutrition (PAPA-FSN) et plusieurs membres du Parlement européen à créer l'Alliance européenne pour la «lutte contre la faim». Des initiatives nationales et régionales similaires ont également été mises en œuvre dans d'autres pays et régions, comme la coopération espagnole, par le biais de son Agence pour la coopération internationale au développement (AECID).

En outre, le Sommet mondial contre la faim et la malnutrition, tenu à Madrid (Espagne) les 29 et 30 octobre 2018, a réaffirmé son engagement à réaliser les objectifs du développement durable en tant que plan d'action pour un avenir meilleur pour tous, avec une attention particulière sur l'objectif 2 relatif à l'éradication de la faim d'ici 2030.

Il a également souligné l'importance de nombreux instruments internationaux et régionaux qui constituent l'épine dorsale des efforts collectifs visant à éliminer toutes les formes de sous-alimentation et à garantir la réalisation du droit à une alimentation adéquate pour tous.

Le Sommet a appelé les parlements et les gouvernements à soutenir et à renforcer le travail des agences internationales des Nations Unies telles que la FAO, le FIDA et le PAM et à œuvrer avec tous les Etats pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l'éradication de la faim à l'horizon 2030.

La FAO soutient les parlementaires dans leurs efforts pour promouvoir une législation en faveur de la sécurité alimentaire.

L'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition est le résultat de nombreuses politiques et de la contribution de multiples acteurs opérant sur le long terme. Ce concept nécessite donc un consensus durable et des ressources adéquates; en d'autres termes, il a besoin d'un engagement politique solide qui se traduit par une action efficace.

Pour obtenir des résultats durables, nous devons considérer les quatre dimensions clés identifiées par la FAO:

1. les politiques, les programmes et un cadre juridique;
2. la gouvernance et la coordination;
3. la prise de décisions fondées sur des éléments factuels;
4. la mise en application.

Voici les domaines dans lesquels les parlementaires pourraient diriger leurs efforts pour contribuer à la réalisation de l'objectif 2 de développement durable (ODD 2): mettre fin à la faim, assurer la sécurité alimentaire et améliorer la nutrition, et promouvoir une agriculture durable:

1- Les législateurs doivent établir les principes qui guident la politique visant à éliminer la faim et la malnutrition

L'élimination de la faim et de la malnutrition nécessite des politiques, des stratégies, des lois et des plans d'investissement qui guident l'action dans tous les secteurs, en tenant compte du fait que ces politiques peuvent contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire. L'un des éléments de la mise en œuvre de ces programmes et politiques est l'adoption d'un mécanisme législatif pour traiter les questions multisectorielles.

L'établissement des principes et des obligations générales à travers un cadre législatif oriente l'action dans les différents secteurs. Les cadres juridiques officiels servent à soutenir les politiques et à assurer la continuité et la transparence pendant le processus électoral.

En suivant cette approche générale pour garantir la cohérence, les politiques et les lois sectorielles doivent également prendre en compte la sécurité alimentaire et la nutrition dans leurs domaines spécifiques.

La Constitution est la loi suprême d'un pays, le fondement des droits des citoyens et des obligations de l'Etat. En incluant le droit à une alimentation adéquate (implicite ou explicite) dans leur Constitution, les pays donnent à cet objectif la meilleure garantie de succès.

2- Les législateurs doivent établir les règles du jeu pour superviser les lois et organiser leur mise en œuvre.

Les législateurs doivent critiquer, interroger et autoriser d'autres branches du Gouvernement, y compris le pouvoir exécutif.

Les outils dont ils disposent pour demander des comptes comprennent les séances de questions au gouvernement, l'approbation des budgets et les commissions spéciales. De cette façon, ils peuvent exiger que les budgets soient alloués aux politiques visant à mettre un terme à la faim et à la malnutrition.

Les parlements jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la coordination et de la gouvernance en matière de sécurité alimentaire et de nutrition car:

a) grâce à la législation, ils peuvent développer des structures et des mécanismes de gouvernance;

b) grâce à l'allocation budgétaire, ils peuvent s'assurer que les services habilités disposent des ressources adéquates pour fonctionner; les parlementaires peuvent faire en sorte que le gouvernement finance des interventions nutritionnelles pour lutter contre la malnutrition, en plus du financement des donateurs dans ce domaine. Comme la plupart des interventions nutritionnelles sont financées par des bailleurs de fonds externes, il est nécessaire que le gouvernement considère la nutrition comme une priorité de développement; et

c) grâce à la supervision de l'action gouvernementale, ils peuvent encourager une plus grande coordination.

3- Les parlementaires doivent rédiger des lois qui intègrent la sécurité alimentaire et nutritionnelle tout en prenant en compte les besoins des différents secteurs

La sécurité alimentaire et nutritionnelle nécessite l'implication des différents secteurs qui composent le système alimentaire. Cela signifie la nécessité d'intégrer les besoins des petits agriculteurs, des éleveurs et des pêcheurs artisanaux et les aider à renforcer leurs capacités grâce aux initiatives de protection sociale ciblant les maillons les plus faibles du système alimentaire.

4- Les parlements peuvent exploiter les connaissances des institutions académiques nationales et internationales, telles que les universités et les instituts de recherche:

Les législateurs doivent d'abord comprendre l'ampleur du problème pour ensuite pouvoir mesurer l'impact des politiques. Pour le faire, ils peuvent capitaliser sur l'expertise de la communauté universitaire. Au moment de rédiger, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de la législation et des politiques publiques relatives au droit à une nourriture adéquate.

Sans les données, il est impossible de connaître l'ampleur d'un problème ou d'évaluer si un programme spécifique a eu un impact. Une bonne prise de décision vient de l'analyse des données sur la base de statistiques et d'informations fiables et de la communication des analyses et des informations aux membres du gouvernement et du Parlement de manière compréhensible et opportune.

Dans le même temps, la compréhension des politiques, des programmes, des textes législatifs et des investissements actuels est essentielle pour superviser et évaluer leur impact réel sur la réduction des taux de faim, d'insécurité alimentaire et de malnutrition. En d'autres termes, pour déterminer si une loi a vraiment l'impact souhaité, il faut veiller à son application, l'évaluer si elle a contribué à apporter des progrès et le cas échéant, corriger d'éventuelles erreurs, en s'appuyant dans tous les cas sur des données fiables. C'est pourquoi il est également essentiel que les gouvernements et les parlements soutiennent le travail des statistiques et des agences d'évaluation en vue de disposer des rapports solides et fiables sur la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition et sur la performance des politiques et des programmes. Sans ces efforts, il est impossible d'analyser s'il y a eu des progrès.

5- Les parlements doivent entretenir le dialogue avec la société civile, les entreprises et les membres du gouvernement et du parlement.

Pour que le processus de création de lois réussisse, il faut non seulement une volonté politique, mais aussi une gouvernance participative. Les membres du Parlement doivent ouvrir le débat aux groupes qui travaillent dans les domaines liés à l'alimentation et à la nutrition pour s'assurer que les lois sont adoptées sur

la base d'un consensus et qu'elles bénéficient des contributions de tous les secteurs de la société.

Le processus d'élaboration de lois efficaces contre la faim et la malnutrition doit reposer sur plusieurs éléments. Parallèlement à la volonté politique de proposer une législation visant à contenir le problème, il est souvent nécessaire de consolider l'action parlementaire par la coopération et la collaboration multisectorielles et en renforçant les connaissances des législateurs. Pour pouvoir aborder des questions aussi vastes et complexes, il est important que les parlements collaborent avec les centres de connaissances au niveau national et international et qu'il y ait des mécanismes qui facilitent un dialogue constant entre les parties prenantes, des consommateurs aux producteurs, y compris les gouvernements, les organisations de la société civile, les universités et le secteur privé, afin que le processus de prise de décision reflète les intérêts et les besoins de chacun, en particulier des plus vulnérables.

6- Les parlementaires peuvent améliorer leur travail en suivant une formation spécialisée.

Pour garantir l'adoption et la mise en œuvre des lois et des propositions législatives solides, les parlementaires doivent disposer des connaissances techniques appropriées en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, les parlementaires ne sont pas toujours des spécialistes de la faim et de la malnutrition. En participant à des ateliers (en ligne ou face à face) et à des cours de formation animés par des experts, ils peuvent donc développer leurs compétences.

Pour que les pays traduisent leurs politiques et leurs programmes d'investissement dans des actes spécifiques, ils doivent mobiliser et allouer efficacement les ressources financières et humaines à l'appui de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il y a plusieurs façons d'y parvenir, mais sans aucun doute la capacité de déterminer les coûts de chaque intervention ou programme et d'évaluer le financement dont il pourrait avoir besoin est essentielle pour la mise en œuvre des politiques et des programmes. En outre, une mise en œuvre efficace nécessite le renforcement des capacités humaines et organisationnelles des institutions qui travaillent sur les questions de nutrition et de sécurité alimentaire. Sans des professionnels bien préparés, capables d'action et ayant des

connaissances nécessaires pour agir, il est impossible qu'une mesure législative ait un impact.

7- Les parlementaires doivent créer et renforcer les opportunités pour partager les connaissances et l'expérience.

Les parlementaires n'ont pas toujours les compétences spécialisées en matière d'alimentation et de nutrition pour pouvoir rédiger des lois conformes aux normes internationales. La création de réseaux de partage des connaissances permet aux législateurs de progresser dans la mise en œuvre d'une législation adéquate et de légiférer en fonction du contexte spécifique de leur pays.

Les parlementaires doivent partager leurs expériences sur la manière dont les politiques publiques dans ce domaine progressent. Ils doivent réfléchir à la manière d'améliorer le processus législatif et de mettre en œuvre une politique publique efficace.

8- Sensibiliser et Informer le public doivent faire partie intégrante du travail parlementaire.

Le partage d'informations favorise la transparence et la responsabilité et garantit que les organisations et le public sont conscients des problèmes liés à la faim et peuvent faire valoir leurs droits.

Les journalistes jouent un rôle essentiel à cet effet, car ils peuvent informer les citoyens de leurs droits, de la situation alimentaire du pays et des programmes gouvernementaux. Pour ce faire, les législateurs doivent sensibiliser et communiquer, expliquer clairement au public pourquoi une loi donnée a été adoptée et ses conséquences. Cela augmente la probabilité que les citoyens soutiennent le travail des législateurs.

Sensibiliser le grand public ainsi que les pouvoirs exécutif et judiciaire jouent également un rôle important dans la préparation d'un changement législatif légitime et durable.

9- Les législateurs doivent former des alliances inclusives.

Comme indiqué dans l'objectif 17 de développement durable (ODD 17) de l'Agenda 2030, des programmes de développement durable réussis nécessitent des alliances entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Ces alliances devraient avoir des objectifs communs fondés sur le bien-être du public. La malnutrition sous toutes ses formes doit être traitée en priorité par l'échange de connaissances et d'expériences, les réunions régulières et le dialogue. Cela suppose de surmonter les différences idéologiques pour atteindre un objectif: éliminer la faim.

10- Poursuivre un objectif commun: construire une alliance mondiale.

Les parlementaires ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, ainsi que des initiatives régionales (par exemple la Déclaration de Malabo pour une Afrique sans faim), pour mettre fin à la pauvreté et à la faim. Les alliances parlementaires sont un mécanisme de collaboration important pour atteindre ces objectifs.

Pour que l'ODD 2 devienne une priorité dans les agendas politiques régionaux et mondiaux au plus haut niveau, il est essentiel que les parties prenantes dotées de divers degrés de pouvoir de décision se rassemblent pour œuvrer en faveur d'une vision commune de l'avenir. Il s'agit donc de participer activement aux forums internationaux, de maintenir un dialogue ouvert avec les parlements régionaux et les organismes chargés de questions d'intégration et d'appuyer le suivi des engagements politiques régionaux tels que le plan SAN-CELAC. Il est également important de travailler avec des organismes spécialisés, tels que les agences des Nations Unies, ainsi qu'avec le soutien de donateurs étrangers.

11- Garantir les droits des investisseurs sur l'agriculture par des législations au sein des parlements et des gouvernements.

Sources:

- 10 contributions des parlementaires à l'objectif "faim zero" brochure publiée par la FAO, Objectifs de développement durable, site web FAO: www.foa.org
- Source Réseau de la CEDEAO
- Global Action Network Meeting
- Food Security Information Network (FSIN)
- AFRICAN FOOD SECURITY URBAN NETWORK
- Global Action Network on Sustainable Food from the Oceans and Inland Waters for Food Security and Nutrition
- North Atlantic Seafood Forum (NASF)
- International Food Security Network (IFSN)
- Food Security Network
- African Food Security Urban Network (AFSUN)
- Global forum on food & nutrition security
- Swiss Agency for Development and Cooperation SDC Global Programme Food Security
- Food Security Information Network (FSIN)